

## **DÉCISION N°2023-379 DU 26 JUILLET 2023 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1**

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme, sa signature est déléguée à Mme Charlotte ABELE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

#### **Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 7 août 2023 et le mardi 22 août 2023 inclus.

Le directeur général,